

Pour une histoire du généralat prémontré du cardinal de Richelieu.

Les actes et correspondances du registre Deschamps (1635-1638).

En marge de la Guerre de Trente Ans, alors qu'il projetait une stratégie politique et militaire qui devait assurer à la France une place de marque dans l'Europe des nations qui se construisait¹⁾, le cardinal Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, principal ministre de Louis XIII²⁾, se fit confier le gouvernement de l'ordre de Prémontré.

Le souci de remettre de l'ordre dans les anciens ordres religieux de France, semble s'inscrire dans le plan global du cardinal qui s'attachait à construire une France nouvelle, un pays centralisé, où tout partait de l'autorité royale enracinée dans le vouloir divin³⁾.

¹⁾ Quelques heures à peine après l'arrivée du courrier qui apporta la nouvelle du débâcle de Nördlingen, le 11 septembre 1634, Richelieu se mit à rédiger un «avis» pour le roi. Dans ce texte, dont George Pagès (*La guerre de Trente Ans*, 1618-1648, Paris, 1972, 181-185) a souligné la fermeté exceptionnelle, le cardinal prévoit les conséquences menaçantes de la défaite des Suédois, et trace, sans hésitation, le chemin à suivre. La Ligue s'effondra, la France risque de se trouver isolée en face des forces impériales. Il faut donc conclure de nouvelles alliances. Le moment décisif est venu pour contribuer à l'émiettement de l'Europe, par le passage de la guerre «couverte» à la guerre «ouverte» contre la Maison d'Autriche, tout en manœuvrant en direction d'une conférence générale de paix pour fixer les contours de tant de petits états nationaux. cfr. Fr. DICKMANN, *Der Westfälische Frieden*, Munster, 1972, 77-78; C.V. WEDGWOOD, *The Thirty Years War*, London, 1968, 401.

²⁾ Sur l'accès de Richelieu au Conseil du Roi, le 29 avril 1624, et la chute du Ministre de Vieuville, voir Carl. J. BURCKHARDT, Richelieu, I, *Der Aufstieg zur Macht*, München, 1966, 151-154. En 1629 seulement, suivait la nomination de Richelieu au post de «principal ministre» de Louis XIII (Carl J. BURCKHARDT, Richelieu, II, *Behauptung der Macht und kalter Krieg*, 133; Ph. ERLANGER, *Le roi et son ministre dans Richelieu* (Génies et Réalités), Paris 1972, 147-161). Ces auteurs font remarquer que les ministres de Louis XIII, et surtout le principal ministre, qui avait pour tâche de consolider le pouvoir royal, ne fonctionnaient qu'en tant que représentants «du bon vouloir du roi». Ce ne fut que pendant la guerre de 1635, qu'un gouvernement ministériel commençait à opérer dans une ambiance plus autonome.

³⁾ Après Nördlingen, le cardinal continue, plus fièvreusement que jamais, à donner à la France des structures d'un gouvernement centralisé; Ph. ERLANGER, *Richelieu*, Genève, 1972, 29. «En même temps qu'il poursuivait la guerre, le cardinal s'attachait, par une suite de réformes, à construire une France nouvelle, un pays centralisé, où tout part de la puissance royale, laquelle propage l'influx nerveux dans tous les membres du corps social». M. ANDRIEUX, *Le grand cardinal dans Richelieu* (Collection Génies et Réalités), Paris, 1972, 22-23.

Grand nombre de communautés religieuses dépeuplées et érodées par les conséquences néfastes de la commende — abus décrié en haut lieu, mais à peine effleuré par le souffle rénovateur, timide et peu convainquant du concile de Trente — languissaient dans des conditions peu édifiantes⁴).

En outre, ces ordres religieux, se ramifiant à travers l'Europe, furent intérieurement déchirés par des courants rigoristes qui préconisaient un retour à l'élan généreux des origines. Cette ferveur religieuse, doublée sans doute de considérants d'ordre moins spirituel⁵), finissait par créer, bon gré, mal gré, des animosités et des frictions avec le gouvernement central de l'institut ou avec des communautés non-françaises de leur ordre.

S'il est parfois difficile à décélérer les véritable mobiles des actions et des agissements du cardinal et de son entourage⁶) et à dévoiler la pensée

⁴) Le décret du concile de Trente fut promulgué le 3-4 décembre 1563 (Conc. Trid. sess. XXV, De regularibus, cap. XXI, J. ALBERIGO-J.A. DOSSETTI, *Conciliorum Oecumenorum Decreta*, Bologne, 1973, 783). Sur la genèse de ce décret voir H. JEDIN, *Zur Vorgeschichte der Regularienreform Trid. sess. XXV*, dans *Kirche des Glaubens, Kirche der Geschichte*, II, Freiburg i/B, 1966, 396.

A remarquer toutefois que les décrets du Concile de Trente ne furent jamais légalement reçus en France. (P. BLET, *Le concordat de Bologne et la réforme tridentine*, dans *Gregorianum*, XLV, 1964, 249).

D'ailleurs, le concile n'avait pas osé changer le droit de nomination que certains princes, e.a. le roi de France, possédaient. On fit seulement appel à la conscience des princes, pour les exhorter à faire de bonnes nominations.

⁵) Voir pour Prémontré, E. DELCAMPRE, *Servais de Lairuelz et la réforme des Prémontrés* (Bib. An. Praem. 5), Averbode, 1964, 196-197; l'auteur formule une série de considérants qui, dans la querelle des observances, ont influencé, de part et d'autre, l'attitude des dirigeants et des dirigés.

⁶) Les auteurs apprécient différemment les résultats de l'intervention de Richelieu dans le gouvernement des instituts religieux dont il se fit confier le généralat. Le P. Denis (*Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*, (Bibliothèque d'histoire bénédictine, t. I) Paris, 1913 = DENIS) a étalé sans réserve les grands mérites du cardinal pour la restauration de la vie spirituelle dans les monastères bénédictins de France. Il critique âprement les quelques historiens qui «accablent Richelieu d'amers reproches, se plaignent avec véhémence de son intrusion, de ses abus de pouvoir et affirment que sa violente intervention a compromis l'œuvre de la réforme dans l'ordre de Prémontré» (p. 202).

Les historiens récents de la réforme cistercienne, L.J. LEKAI, *Cardinal Richelieu as abbot of Cîteaux*, dans *The Catholic Historical Review*, 42, 1956, 137-156 et P. ZAKAR, *Histoire de la stricte observance de l'Ordre Cistercien, depuis les débuts jusqu'au généralat du cardinal de Richelieu (1606-1635)*, (Bibliotheca Cisterciensis, n. 3), Rome, 1966 soulignent, une fois de plus, l'aspect «effrayant» du généralat de Richelieu. A l'encontre de l'approche pratiquée par l'historien des papes, Ludwig von Pastor (*Storia dei Papi*, Roma, 1931, p. 328) qui reproduit l'image que l'opinion publique hors de la France se faisait du cardinal de Richelieu: «Nimis essem prolixus si Richeliù prosequeretur scelera. Sufficit verissime

intime et les intentions réelles⁷⁾ de ce grand malade énigmatique, attrayant et génial⁸⁾, les historiens s'accordent à reconnaître sa méthode constante. «Dès qu'il y a risque de désordre, la main de fer du cardinal s'abat. Telle est sa politique effrayante ou salutaire selon les opinions» écrit Victor-L. Tapié⁹⁾.

dixisse eum omnium sacerdotum, quotquot sint, quotquot fuerunt, perditissimum, ipsius Dei derisorem ...» Theodore AMEYDEN, *Elogia*, Bib. Vat., ms. Vat. lat. 13463, f. 284r, cfr. A. BASTIAANSE, *Theodoro Ameyden (1586-1656), Un neerlandese alla Corte di Roma*, 's-Gravenhage, 1967, p. 171), P. Blet (*Correspondance du nonce en France Ranuccio Scotti*, Rome-Paris, 1965, 46-47), fait siennes les remarques critiques de Fritz Dickmann (*Rechtsgedanke und Machtpolitik bei Richelieu*, dans *Historische Zeitschrift*, 196, 1963, p. 26) au sujet de la responsabilité personnelle du cardinal et des initiatives ou méthodes de ses collaborateurs.

Louis COGNET, *Das kirchliche Leben in Frankreich*, dans *Die Kirche im Zeitalter des Absolutismus und der Aufklärung*, (Handbuch der Kirchengeschichte, Band V.) ed. H. JEDIN, Freiburg i.B., 1970, p. 21 est d'avis que l'ingérence de Richelieu dans le gouvernement interne de Cluny, Cîteaux et Prémontré, ne visait que l'avantage financier de ces généralats. Georg LUTZ, *Kardinal Giovanni Francesco Guidi di Bagno*, Tübingen, 1971, p. 68-69, affirme, en s'appuyant sur les témoignages du nonce Guidi di Bagno, qu'il n'a pu découvrir chez Richelieu la moindre trace d'une visée spirituelle, lors de ses insinuations au sujet du bénéfice d'abbé-coadjuteur de Cluny. Voir la lettre du nonce Bagno au cardinal-neveu Francesco Barberini, du 27 août 1627: «... il cardinal Richelieu si dolse con agrezza che se le difficultasse la spedizione della coadiutoria di Clugny; ma invero me ne parlò con tanta arroganza che restai maraviglioto ... disse tante impertinenze che stette in dubio se freneticava ...» (Bib. Vat. Barbarini, 8069, 142r^o/142v^o).

Voir toutefois: BLET P., *La religion du cardinal dans Richelieu* (Collection Génies et Réalités) Paris, 1972, 163-179.

⁷⁾ Richelieu a pris ses décisions finales dans une solitude voulue: personne n'avait accès à sa pensée intime. Ce qu'il écrivit fut, en général, conçu en fonction d'un but bien précis. Les écrits de Richelieu, ses lettres et ses mémoires ne révèlent donc pas le Richelieu tout entier. Fritz DICKMANN, *Rechtsgedanke und Machtpolitik bei Richelieu. Studien an neu entdeckten Quellen*, dans: *Historische Zeitschrift*, 196, 1963, 268.

Philippe ERLANGER, *Le roi et son ministre*, dans *Richelieu* (Collection Génies et Réalités) Paris, 1972, 153, essayant de percer les raisons de cette 'solitude splendide', est d'avis que l'attitude psychologique du cardinal fut déterminée par son amour pour les Français qui lui avait fait «trouver toutes choses faciles et honorables». Richelieu, en plus, voulait être un grand ministre, il appréciait sa propre valeur, et méprisait les hommes au point de n'éprouver aucun scrupule à leur égard et d'ignorer leur jugement. On appréciera une remarque de D.P. O'Connell, (*Richelieu*, London, 1968, 139-140). Il souligne que l'ambition sans bornes qui caractérisait Richelieu, ne fut point le fruit d'une vanité humaine, vide et grotesque, mais bien le résultat d'une conviction, profondément enracinée dans son caractère, qui lui disait que lui seul était à même de résoudre les situations de crise qui accablaient la France.

⁸⁾ Voir Ph. ERLANGER, *op. cit.*, p. 155: «Nul ne suscitera tant de haine chez les uns, tant d'exaltation chez les autres ... La vie de Richelieu sera un combat éternel contre les adversaires du dedans — (maladie, crainte de folie qui rôde chez les de Plessis) — contre l'ennemi du dehors, la maladie, les démons intérieurs. Lutte épuisante ... Dès la cinquantaine (1635) c'est un vieil homme aux cheveux blancs qui mène le monde du fonds de son lit».

⁹⁾ Préface de l'ouvrage: P. ZAKAR, *Histoire de la stricte observance* ... p. 3.

Pour s'assurer un pouvoir réel, légitime et inébranlable, à l'intérieur même des ordres qu'il voulait remettre sur le chemin de la discipline régulière, Richelieu se choisissait de préférence une entrée qui se conformait aux clauses du concordat de Bologne conclu, en 1515, entre le pape Léon X et François I¹⁰). Aux termes de cette convention, le roi, tout en jouissant de très larges prérogatives dans le domaine de la provision des bénéfices ecclésiastiques, avait garanti la libre élection, par les religieux mêmes, d'un abbé dans les abbayes chefs d'ordre telles que Cluny, Cîteaux, Prémontré et Grandmont¹¹).

En 1627, obéissant à un ordre du roi, les moines de Cluny désignèrent le cardinal de Richelieu comme abbé-coadjuteur de l'abbé Jacques de Veny d'Arbouze¹²). Deux ans plus tard, celui-ci démissionna 'spontanément' et de ce fait Richelieu devint le seul maître des Clunisiens. Ce ne fut toutefois qu'après de longues pourparlers et de tergiversations diplomatiques que Rome concéda finalement cet abbatiat insolite au grand vainqueur de La Rochelle. On voulut le contenter temporairement en lui donnant ce siège abbatial en guise de compensation pour l'attitude négative que la diplomatie papale avait dû prendre vis-à-vis des projets français visant la formation d'une Ligue contre la Maison d'Autriche¹³).

De 1632 à 1634 il introduisit la réforme dans la congrégation de Chezal-Benoît dont il devint le chef¹⁴).

En plus, il fit de grands efforts pour se faire confier le gouvernement de la congrégation de Saint-Maur en poursuivant l'union des Mauristes avec les Clunisiens¹⁵).

¹⁰) Le texte du concordat conclu à Bologne, qui devait remplacer la Pragmatique Sanction de Bourges, promulguée par Charles VII, le 7 juillet 1438, fut inséré dans la bulle de Léon X «*Primitiva illa ecclesia*» (publiée dans *Raccolta di concordati su materie ecclesiastiche tra la Santa Sede e le autorità civili*, a cura di F. MERCATI, I, Roma, 1954², 233-251), et ratifié au cours de la *sessio XI* du Vme Concile du Latran (ALBERIGO-DOSSETTI, *Conciliarum Oecumenicorum Decreta*, 638-639).

¹¹) Sur la mise en application du concordat de Bologne, voir P. BLET, *Le concordat de Bologne et la réforme tridentine*, dans *Gregorianum*, 45, 1964, 241-279 et P. ZAKAR, *Histoire*, 35-36.

¹²) Voir DENIS, 44, 59, 60; G. DE VALOUS, art. *Cluny*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XIII, 1956, coll. 113.

¹³) Georg LUTZ, *Kardinal Giovanni Francesco Guidi di Bagno*, Tübingen, 1971, 69-71, note 104.

¹⁴) DENIS, 92-110.

¹⁵) Par l'intervention de Richelieu, qui s'était fait attribuer le titre de chef général, administrateur de la congrégation avec une pension de 30.000 livres, les religieux demandèrent leur union avec les Mauristes. Cette union fut réalisée le 28 mars 1636; Richelieu renonça à son titre mais garda sa pension. U. BERLIERE, *La congrégation*

Le 16 novembre 1635, après une campagne menée par les créatures de Richelieu, à savoir Pierre de Broc, abbé commendataire de Ressons¹⁶⁾ et Claude de Bruillart, abbé commendataire de Coursan¹⁷⁾, les moines de Cîteaux et les *primi-patres* postulèrent, à l'unanimité, le cardinal-ministre au siège abbatial de l'abbaye-mère des cisterciens. Précédemment, l'abbé Pierre Nivelles, fatigué par les disputes entre les adeptes des deux observances qui s'affrontaient sans pitié, avait démissionné pour faire place à Richelieu qui — on l'espérait — serait à même de réunir les frères divisés. Le cardinal accepta la dignité qu'on venait de lui offrir et, le 22 décembre 1635, le roi confirma ce choix en prévision de la collation dont on attendait l'expédition dans le plus bref délai¹⁸⁾.

Ce même 22 décembre 1635, les chanoines réguliers de l'abbaye de Prémontré, ainsi que les *primi-patres*, quatre abbés conseillers et quelques témoins invités par le commissaire royal, s'étaient réunis à l'abbaye-mère de l'ordre des prémontrés pour y procéder à l'élection d'un successeur de l'abbé Pierre Gosset, décédé le 12 août précédent.

Depuis quelque temps, la candidature du cardinal de Richelieu se profilait bien clairement dans une série d'événements se situant dans le contexte de la querelle des observances au sein même de l'ordre de Prémontré¹⁹⁾. Il n'y a pas à faire ici l'histoire détaillée de ces disputes. Il suffit de rappeler seulement que, grâce à l'intervention du cardinal, Louis

bénédictine de Chezal-Benoît, dans *Mélanges d'hist. bénédictine*, III, 1901, 97; R. VAN DOREN art. *Chezal-Benoît*, DHGE, XV, col. 652.

¹⁶⁾ Voir P. ZAKAR, *Histoire*, doc. 48, p. 270, avec note 3. C'est le même abbé de Cinq-Mars, qui a préparé l'«élection» de Richelieu à Prémontré. Voir la lettre de l'abbé de Coursan à Richelieu du 29 août 1635 (Paris, *Archives Min. Aff. Etrang.*, *Mémoires et documents, France*, vol. 1490, fol. 460 ed. P. ZAKAR, *Histoire*, doc. 52, p. 278-279). Pierre du Broc fut nommé au siège épiscopal d'Auxerre le 7 septembre 1637.

¹⁷⁾ Claude de Bruillart, plus connu sous le nom d'abbé de Coursan, docteur en droit, fut d'abord moine de Cluny, mais quitta son monastère. (DENIS, 94). Il fut mandaté par Richelieu pour le gouvernement de l'abbaye de Cluny (DENIS, 433). Il fut un très fidèle serviteur de Richelieu et, après la mort de celui-ci, du cardinal Mazarin. L'attachement des «créatures» de Richelieu à leur maître fut exprimé par Dom Jean Mège: «officiales familières, gens cardinali ferme quam Deo addictior, nec sibi quam cardinali augendae rei appetentior et sequior». P. ZAKAR, *Histoire*, p. 278, note 1.

¹⁸⁾ Voir P. ZAKAR, *Histoire*, 109-112. Le protocole de l'«élection» de Richelieu fut publié: doc. 61, 292-298.

¹⁹⁾ Alors que les réformés lorrains, moyennant surtout leur syndic à Paris, Simon Raguet, cherchaient l'appui de personnages influents de la cour, surtout de ceux du clan des dévots qui gravitait autour de Marie de Médicis, l'abbé général essayait de profiter des penchants gallicans du cardinal de Richelieu pour contrebalancer le poids que ces 'autorités' contribuaient aux agissements des adeptes de la congrégation de l'Antique Rigueur. E. DELCAMBRE, *Servais de Lairuelz*, 187.

XIII, par un arrêt octroyé à Versailles le 26 avril 1632, rétablit la juridiction de l'abbé Gosset et du chapitre général sur les abbayes d'Ardenne et de Silly qui étaient passées à la congrégation de l'antique rigueur²⁰). Le chapitre général, rassemblée à Prémontré en 1633, tout heureux de cette victoire après une longue série d'humiliations²¹), supplia Richelieu d'agir dorénavant comme protecteur de l'ordre. Dans ce but l'on fit préparer un document muni du grand sceau du chapitre général, et on lui offrit les pouvoirs les plus amples pour gouverner, protéger et maintenir l'ordre de Prémontré dans «ses limites raisonnables»²²).

On ne s'étonnera donc pas de voir les agents de Richelieu préparer le terrain pour une future élection du cardinal. On comprendra également le groupe des électeurs de Prémontré pour lesquels la responsabilité, en cette élection, ne s'arrêtait pas aux frontières de la France et qui, au moment où le roi de France, conseillé par son principal ministre, venait de déclarer la guerre aux Pays-Bas espagnols, patrie de nombreuses abbayes prémontrées florissantes, ne favorisait guère l'accès de Richelieu au siège de Prémontré.

Ces antagonismes se manifestèrent lors de l'élection du 21-23 décembre 1635. Quand le commissaire royal, maître François Lanier, se présenta aux portes de l'abbaye, porteur des ordres du roi, il se heurta à une opposition farouche. La majorité des conventuels groupés autour du prieur claustral Adrien Gosset, neveu de l'abbé général défunt, tentèrent

²⁰) Sur l'introduction de la réforme lorraine en Normandie, voir E. DELCAMPRE, *Servais de Lairuelz*, 200-217. Le texte de l'arrêt royal fut inséré, par le copiste Grégoire du Crocq, dans les comptes-rendus du chapitre général de 1633, *Acta et Decreta capitulorum generalium O. Praem.*, ed. J.B. VALVEKENS, IV, 192.

²¹) Le 7 juillet 1631, Aimé Dunozet, au tribunal de la Rote, rendit, en faveur de la communauté fondée par Lairuelz, une sentence définitive, déclarant nuls et illicites les actes de juridiction exercés sur les membres de la congrégation de l'Antique Rigueur par l'abbé de Prémontré et le chapitre général, à l'encontre des bulles de réforme de 1617 et 1621. Voir E. DELCAMPRE, *Servais de Lairuelz*, 195-197.

²²) A partir de 1633, Jean Lepaige, jadis syndic de l'ordre de Prémontré à la cour du Parlement de Paris, commença à concentrer sa critique sur l'abbé général Gosset, âgé et malade, et sur son neveu Adrien Gosset, prieur de l'abbaye de Prémontré. Il exigeait, dans une remontrance très aiguë et peu consistante, que le prieur Gosset devait être déchargé en vue de l'élection d'un nouvel abbé général. Le prieur claustral pouvait, disait-il, exercer une grande influence sur les électeurs. Le Paige, dans un requisitoire lardé de sous-entendus railleurs, accuse Pierre Gosset de vouloir garder la dignité générale dans sa famille (1633, 26 avril, *Acta et Decreta Cap. Gen.*, IV, 204-206). Déjà avant la mort de Gosset, Richelieu avait obtenu que le roi envoie une lettre, datée à Senlis le 28 février 1635, au préfet de Coucy, Baron de Lamet, avec des instructions précises pour empêcher que les religieux ne procèdent immédiatement à l'élection du successeur (Voir RD, 100).

un manœuvre courageux qui échoua pitoyablement. Par une élection *per viam sancti spiritus* ils fixèrent leur choix sur Pierre Desbans, vicaire général de la congrégation de l'Antique Rigueur. A cause de leur refus de se repentir et de se rallier à la candidature de Richelieu, proposée par le commissaire royal et par l'abbé de Saint-Martin de Laon, Nicolas le Saige, ces religieux furent privés de leur droit de vote. Les partisans de Richelieu, appuyés par les votes illégitimes des *primi-patres* et des abbés conseillers succombèrent devant les menaces du commissaire royal, et postulèrent, dans une deuxième élection, le principal ministre du roi de France. Celui-ci accepta sans trop hésiter et le roi émit un brevet sans trop tarder. Mais la bulle de provision ne fut jamais expédiée par le Saint-Siège, car l'opposition contre les prétensions de Richelieu s'organisa aussitôt.

L'histoire de la réunion capitulaire du 21 au 23 décembre 1635 est assez bien connue. Mais les préambules de l'élection du cardinal de Richelieu, les conséquences de ce choix et les remous causés par la prise de possession du principal ministre du roi de France, n'ont pas été suffisamment examinés. Faute de documents, les auteurs devaient remonter jusqu'à la seule source connue: les *Annales Ordinis Praemonstratensis* de Charles-Louis Hugo, abbé d'Etival²³). Or, la version des faits proposée par ce polémiste et patriote lorrain ne donne pas toutes les garanties d'objectivité. Dans son récit, construit sur les sources de première main, il déverse, en un seul flot, sa condamnation de Richelieu et ses amertumes contre les prétensions des *primi-patres* de son époque en critiquant le manque de perspicacité et de responsabilité de leurs prédécesseurs de 1635.

Ayant eu la bonne fortune, grâce à la bienveillance de feu notre confrère Pl.F. Lefèvre, d'avoir à notre disposition le registre original

²³) C.L. HUGO, *Annales Ordinis Praemonstratensis*, I, tom. 1, 1734, col. 43-47; *Ibidem*, II, Praefatio, p. XVIII, note (p.). Voir aussi: *Jugements des écrits de M. Hugo, Evêque de Ptolémaïde, abbé d'Etival en Lorraine, historiographe de l'Ordre de Prémontré*, s.l., 1736; spécialement p. 369.

Le récit de Hugo fut repris dans la *Gallia Christiana*, t. IX, col. 660, et chez Ch. TAIËE, *Prémontré*, II, Laon 1837, II, 100-106. Le P. Denis, (*Le cardinal de Richelieu ...*, p. 203-209) a pu donner plus de relief au récit de Hugo en fouillant la correspondance politique du cardinal aux archives du ministère des Affaires Etrangères à Paris. La plaquette de N. CALMELS, *Richelieu (abbé général)*, Morel éditeurs, 1976, 113 pp. qui ne se présente pas comme une enquête historique, reproduit toutefois un texte défectueux — sans la moindre indication de source — de deux comptes-rendus de l'«élection» de 1635: le rapport des anti-richeliens est donné en traduction; celui du commissaire royal en vieux français. Les pièces proviennent du Registre Deschamps.

contenant la plus grande partie des actes et des correspondances concernant la prise de possession par le cardinal de Richelieu du siège abbatial et généralice de Prémontré, nous avons cru bon de présenter ce document, avant d'entamer la publication de nos recherches concernant le généralat prémontré du cardinal²⁴).

Le registre Deschamps

Le registre que nous avons sous les yeux est un volume d'environ 150 feuilles de papier, paginées, de 350 × 220 mm, relié en parchemin. Au moment de la Révolution française, après la suppression de l'abbaye de Prémontré, le registre a échoué dans le magasin du cabaretier du patelin, le citoyen Guyart²⁵). Ce commerçant s'est servi de la couverture du livre et des feuilles blanches pour faire des exercices de calligraphie ou pour noter les dettes de ses clients. Les citoyens Beaupré et Pierre Laguitte figurent parmi les grands débiteurs. En plus, plusieurs feuilles furent arrachées, qui sait, pour emballer ses marchandises ! Les pages 1-12; 31-60; 133-134; 141-188; 205-220; 239-240; 251 ... ont disparu.

Les documents recueillis dans ce volume furent tous écrits de la main de Norbert Deschamps²⁶). Ce religieux se donne la qualification de

²⁴) Pl. LEFEVRE, *Un conflit entre le général de Prémontré et les abbés de Brabant en 1656*, dans *An. Praem.*, IX, 1933, 248, note 5, manifestait jadis son intention de « consacrer une étude à la campagne menée par les Prémontrés des Pays-Bas contre les prétensions du Général Richelieu à la possession du siège abbatial de Prémontré ». Dans ce but, il avait commencé à recueillir du matériel, mais il n'a pas pu réaliser son projet. Au moment de nous remettre le manuscrit, il n'a pas donné d'explications au sujet de la provenance du registre. Celui-ci ne porte pas d'autres traces d'une signature d'archives, que la note dorsale: « 4me sous Messire Gosset ». Sur le devant « Au P. Bruno Le Hodey, religieux prémontré de l'abbaye de Mondaye ». Ce religieux, né à Bricqueville-La-Blouette (d. Coutances) en 1843, vêtu 1871, profès 1873, prêtre 1875, était, en 1894, chapelain chez les moniales bénédictines à Aulnay (*Catalogus ... Ord. Praem.*, ed. Franciscus DANNER, Insbruck, Rauch, 1894). Son nom ne figure plus dans le catalogue de 1900.

²⁵) Guyart lui-même nous donne les informations suivantes sur sa personne, ses possessions et son commerce:

« Je soussigné habitant domicilié dans la commune de Prémontré pour me conformer a la Loi du 14 thermidor an 5 declare

1° que mon habitation est dans le dit lieu et que sa valeur annuelle est de quinze francs

2° que je suis cabaretier

3° que le produis de ma profession est annuellement de cent soixante a soixante dix livre

4° que je suis marié et que j'ai un enfant a ma charge

5° que je suis propriétaire dans la commune de Prémontré de la dite maison et de cent soixant et dix verges environ tant terres que preïs, et qu'en somme totale j'y pay la contribution fonciere a raison de revenu de quinze frans sans compter celui de la maison. Fait à Prémontré ce 12 floreal an 6 de la République franseize ».

²⁶) Nous ne disposons que de quelques données biographiques sommaires. Le nécrologe

«secrétaire du chapitre de Prémontré» et d'infirmier²⁷). A plusieurs endroits il authentifie la copie insérée par l'apposition, derrière son nom, de la note «manu propria»²⁸). Pour ces motifs et en vue de faciliter l'identification de ce manuscrit nous l'avons appelé '*le registre Deschamps*' (Sigle : R.D.).

Vue l'absence des 12 premières pages, il n'est pas possible d'établir avec certitude à quel moment précis le registre fut pris en usage. L'insertion, à la page 23, d'une mention que le scribe va reproduire une série de lettres «*du temps de Messire Pierre Gosset, Abbé de Prémontré et Général de l'Ordre*», nous fait soupçonner que Norbert Deschamps ne fut pas secrétaire de l'abbé général Pierre Gosset. Il fut sans doute l'*amanuensis* d'Adrien Gosset prieur de Prémontré²⁸) et neveu de Pierre Gosset²⁹). Car il nous semble très probable qu'Adrien Gosset ait pris en main, au nom de son oncle, les devoirs administratifs

de Prémontré (*L'Obituaire de Prémontré*, éd. VAN WAEFELGHEM, Louvain, 1913, 33) n'a retenu que le jour de son décès: le 20 janvier 1641.

²⁷) Il fut qualifié comme 'secretarius' dans le procès verbal de la réunion capitulaire du 22 oct. 1635, rédigé par les notaires apostoliques J. Monthelier et J. Le Goulx (R.D., 71), 'infirmarius' dans celui du 15 décembre (R.D., 74), rédigé par les notaires Destrez et Le Goulx; «magister infirmorum» (R.D., 108).

²⁸) Voir «*Acte de l'Election faite a Premontré le 23 decembre 1635 de la personne du R. Père Desbans, abbé de Sainte Marie et Vicaire de la Congregation dite de l'Antique Rigueur*» (R.D., 97; 98).

Les minutes des lettres de Pierre Gosset, conservées dans le *Registre Deschamps*, commencent au mois de juin 1635. Or, l'annonce du décès de l'abbé général spécifie que Pierre Gosset souffrait depuis plus de neuf mois de fièvres et de l'hydropisie avant de succomber le 12 août 1635: «*post diuturnas gravissimasque febris primum, deinde hydropsia, quam per novem menses ... toleravit, aegritudines ...*». Vu le conflit entre Pierre Gosset et son secrétaire Dominique Gérard, qui fut chassé de son poste à la fin de 1634, et excommunié (R.D. 104), il semble évident que le prieur Adrien Gosset, fut, à cause des liens de parenté et par sa charge, le confident de son oncle, agissant en son nom.

La date exacte de la nomination d'Adrien Gosset ne nous est pas connue, mais nous supposons que ce fut vers '1622-1623'. A cet époque il se donne le titre de *Sacrae Theologiae Doctor et archicoenobii Praemonstratensis prior*, lorsqu'il exprime, en poésie, son admiration pour l'œuvre de son ancien maître, Servais de Lairuelz, (*Catechismus Novitiorum, Pont-à-Mousson*, 1623, t. II, post indicem).

²⁹) Adrien Gosset était le fils d'un frère de Pierre Gosset (Cap. gen. 1625, *Acta et Decreta Capitulorum Generalium*, ed. J.B. VALVEKENS, IV, 115). Pour faire face aux critiques éventuelles en faisant approuver, par l'autorité du chapitre général, la désignation de son neveu à la charge de prieur conventuel de Prémontré, Gosset proposa qu'on fasse la visite canonique de la communauté de Prémontré. Nicolas le Saige, abbé de St. Martin de Laon, Michel de Castelnau, et deux autres visiteurs, exprimaient leur satisfaction vis-à-vis de la situation spirituelle et matérielle de l'abbaye-mère, et n'avaient rien à redire contre le prieur Gosset.

Celui-ci fut rudement attaqué, au chapitre général de 1633, par l'ancien Syndic de l'ordre, Jean le Paige (Cap. Gen. 1633, VALVEKENS, IV, 205).

de l'abbé général qui, lui, âgé et souffrant à partir du mois de novembre 1634, devait succomber aux sequelles d'une hydropisie, le 12 août 1635³⁰). D'autant plus que les ennuis causés par le renvoi de Dominique Gérard, profès de la congrégation de l'Antique Rigueur, secrétaire de l'abbé général et du chapitre général de 1614 à 1633³¹), invitaient à beaucoup de discrétion et de prudence³²). En fait, à part les quelques lettres attribuées à Pierre Gosset, le registre Deschamps reflète les activités d'Adrien Gosset, qui, à la tête des religieux conventuels, ne désistait pas à s'opposer, par tous les moyens, à l'abbatiat du cardinal de Richelieu.

Nous avons signalé plus haut les lacunes du registre. Les copies ou les minutes de lettres qui font défaut, se réfèrent en grande partie aux efforts du groupe Gosset pour sortir de l'impasse dans laquelle l'ordre de Prémontré se trouvait. Les disciples de Saint Norbert, en France et ailleurs, étaient pratiquement devenus acéphales, car peu nombreuses étaient les communautés qui reconnaissaient la légitimité du généralat du principal ministre français. Les correspondances manquantes étaient destinées aux agents romains du groupe Gosset ou provenaient de ceux-

³⁰) Un faire-part, annonçant le décès de Gosset, est conservé entre les pages 22 et 23.

³¹) Une bonne notice biographique de Dominique Gérard fait toujours défaut. Voir L. GOOVAERTS, *Ecrivains, artistes, savants*, I, 302; II, 86.

Gérard semble avoir été profès de l'abbaye de Prémontré, mais plus tard il se joignit à la Congrégation de l'Antique Rigueur (voir *Catechismus Novitiorum et eorundem Magistri*, T. II, Mussiponti, 1623, ante indicem: «fr. Dominicus Gerardus, S. Mariae Mussipontanae professus, necnon eiusdem Reverendissimi totiusque Ordinis secretarius»). Comme tel il fut maintenu dans sa charge de secrétaire privé de l'abbé général. A partir de 1614 et jusqu'en 1633 il fut secrétaire du chapitre général (Acta et Decreta, VALVEKENS, IV, 70, 84-85, 89, 104, 120, 145, 189).

³²) En 1622, le copiste Grégoire du Crocq, ajoute une glose assez mordante au protocole du chapitre général de 1627 (Acta et Decreta, VALVEKENS, IV, 123). Il explique que le fidèle secrétaire réformé dut, à la demande de Servais de Lairuelz, rester près de Gosset pour défendre les intérêts de la Congrégation de l'Antique Rigueur. Il affirme que ce fut Dominique Gérard, qui, patiemment, sut extorquer une approbation de l'abbé général en faveur du système congrégationnel tel qu'il fut inséré et approuvé dans la bulle de Grégoire XV, *Ad sacram beati Petri Sedem*, du 17 avril 1621 (J. Le Paige, *Bib. Praem. Ordinis*, 151-156).

Dominique Gérard avait été excommunié *a jure et ab homine*, parce qu'il avait fait disparaître des Archives de Prémontré des pièces importantes, issues des chapitres généraux, et d'autres documents. (R.D., 104; voir la lettre de Jean David, abbé de Ninove à J.C. Vander Sterre, abbé de S. Michel d'Anvers, 1635, 23 déc., Archives de l'abbaye d'Averbode, I, reg. 23, 4v-5r). Lors de la destitution de Dominique Gérard, l'abbé Gosset avait fait instruire contre son ancien secrétaire un procès, dont la sentence finale n'avait été arrêtée qu'en 1638. Dominique Gérard avait fait appel comme d'abus à la cour du Parlement de Paris, mais ce tribunal avait transféré la cause au jugement de l'évêque de Laon (R.D. 194-195).

là. Comme nous savons que le cardinal Bernardino Spada, protecteur de l'ordre de Prémontré³³), a joué un rôle très important dans cette affaire³⁴), nous espérons trouver les textes de ces missives perdues, dans les archives ou bien des procureurs généraux de l'ordre de Prémontré à Rome, ou bien dans les archives privés du cardinal protecteur. Une exploration antécédente des fonds des archives Vaticanes s'était avérée infructueuse³⁵), surtout que l'affaire du généralat prémontré de Richelieu avait été confiée à une commission *ad hoc*: la *congregatio particularis negotiis Ordinis Praemonstratensium praeposita* présidée par le cardinal Bernardino Spada³⁶).

G. Brom a signalé jadis l'existence d'un recueil *Scritture spettanti alla protezione dell'Eminentissimo Bernardino Spada dell'Ordine Premostratense* dont il prétendait avoir trouvé le titre et même la signature dans un inventaire: *Rubricellone e repertorio generale (1725) di Carlo Borbone su ordine del Marchese Clemente Spada, scafalone III, n. 28*³⁷). A la recherche des lettres adressées au cardinal Spada par Adrien Gosset et les conventuels de Prémontré, nous avons retrouvé les deux volumes du *Rubricellone*³⁸). Cet inventaire se réfère aux archives de la famille Spada Veralli, qui, en 1971, furent déposés aux Archives de l'Etat à Rome par la

³³) Né à Brisighella, en 1594, Bernardino Spada, fut nommé nonce à Paris, et consacré évêque titulaire de Damiate, le 4 décembre 1623, âgé de 29 ans (GAUCHAT, P. *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi*, Padoue, 1969, vol. IV, p. 172). Promu cardinal le 9 août 1627, il fut envoyé comme légat à Bologne. (GAUCHAT, 20). En 1634, il assuma le protectorat de l'Ordre de Prémontré. Voir *Annales originis et progressus Collegii S. Norberti Ordinis Praemonstratensis, auctore fr. Cornelio Hanegravio*, Archives de l'abbaye de Tongerlo, Collège Romain, reg. 3, fol. 75-80.

³⁴) Le cardinal Bernardino Spada avait été mêlé aussitôt à l'affaire Richelieu. Adrien Gosset écrivit une première lettre au cardinal-protecteur le 8 janvier 1636 (R.D., 122), et une deuxième le 6 février 1636 (R.D., 129). Et beaucoup d'autres suivirent. Selon les directives du cardinal, plusieurs tentatives furent faites pour remédier à l'absence d'un abbé-chef d'ordre, par l'élection d'un abbé-général pour les abbayes prémontrées non-françaises. (Voir p.ex. Bruxelles, Archives Générales du Royaume, *Archives ecclésiastiques*, n° 9395, farde 3; Malines, Archives de l'Archidiocèse, *Conventualia, Floreffe*, n° 2).

³⁵) Voir à ce sujet L.C. VAN DIJCK, *L'affaire Raguét et le problème du gouvernement central de l'Ordre de Prémontré*, dans *An. Praem.*, L, 1874, p. 178, note 17.

³⁶) Président de la «*Congregatio peculiaris a SSmo Domino nostro Negotiis ordinis Praemonstratensium praeposita*», Spada préparera le bref «*Prospero felicique*», du 25 février 1641, donnant une solution indirecte et provisoire au problème du généralat prémontré non-ratifié du cardinal de Richelieu. (Archives Vaticanes, *Secretaria Brevium*, 894 fol. 539^v).

³⁷) G. BROM, *Archivalia in Italië belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*, III, Den Haag, 1914, XXIX-XXXI, parle d'un seul volume in-folio. (p. xxx).

³⁸) La cote actuelle des deux volumes est: Roma, Archivio di Stato, *Archivio Spada*, 1136 et 1137.

princesse Sita Spada Veralli Potenziani. Il ne contient toutefois pas la moindre trace des dossiers concernant le protectorat du cardinal Spada. En 1977, les Archives de l'Etat à Rome ont acquis les archives Spada di Romagna, qui, au moment de nos recherches, étaient à peine accessibles, les dossiers n'ayant été décrits que très sommairement³⁹). Là non plus nous n'avons réussi à récupérer le recueil cherché.

Le matériel contenu dans le registre Deschamps nous a paru assez important, pour que nous le signalions en publiant le contenu des pièces dont il est actuellement composé. Nous avons reproduit les titres qui se trouvent dans le recueil et nous avons renvoyé, entre parenthèses, aux pages du registre. Pour faciliter la consultation nous avons donné à chaque pièce un numéro auquel nous renvoyons dans l'index des personnes et des lieux que nous avons ajouté à la fin de la publication.

*
* *

1. Partie finale d'un décret de l'abbé général Pierre Gosset confirmant l'élection faite dans une abbaye prémontrée dont le nom n'a pas été conservé. Gosset ordonne qu'à l'avenir le chapitre de la communauté ne pourra se réunir à son insu. (p. 13)

2. 1635, 4 juin: *Confirmation du partage fait entre l'abbé et les religieux de Jovilliers*. (p. 13)

Gosset approuve le partage des revenus de l'abbaye de S. Pierre et S. Paul de Jovilliers¹) fait entre Maître Gilles de Villelongue, abbé «nommé par Sa Majesté» et les religieux de l'abbaye. A la requête de fr. Charles Champonnoies, religieux de Jovilliers et mandataire de la communauté, il confirme les lettres d'homologation données par Le Sieur Dalomont, bailli de Vitry-le-François, député de la cour du Parlement.

3. 1635, 4 juin: *Permissio beneficij permutandi data fratri Joanni Labores* (p. 14)

Jean Labores reçoit la permission de quitter la paroisse de Juvigny dans le diocèse de Toul et de chercher une autre cure. Les raisons

³⁹) L'inventaire sommaire des Archives Spada di Romagna fut fait par Vera Spagnuolo et Maria Grazia Ruggiero.

¹) N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, III, Straubing, 1956, 78-81.

de son départ sont: l'insuffisance des revenus et les ingérences françaises dans le diocèse de Toul, terre d'Empire.

4. 1635, 4 juin: *Commission à Monsieur l'Abbé de Moncetz pour informer de quelque fait de l'Abbé de Jovillers.* (p. 15)

L'abbé général charge Antoine du Hamel, abbé de Moncetz²), d'une enquête à l'abbaye de Jovillers. Gosset a reçu des plaintes au sujet du comportement scandaleux et de la mauvaise administration de l'abbé commendataire de Jovillers, Gilles de Villelongue. Nicolas Roger, profès de l'abbaye de Prémontré, nommé récemment prieur claustral de Jovillers, était la victime des tracasseries de l'abbé commendataire.

5. 1635, 4 juillet: *Decret apporté au bas de la requeste de Monsieur l'Abbé de Jovillers.* (p. 15)

Pierre Gosset ajoute à la confirmation du partage des revenus de l'abbaye de Jovillers une clause obligeant l'abbé commendataire d'obtenir le consentement du prieur et des religieux avant de liquider une dette. Il lui fait part de l'enquête dont il a chargé l'abbé de Moncetz.

6. 1635, 4 juillet: *Decret apposé au bas de la Requeste de frere Mischeau Religieux de la Capelle au nom de f. Antoine Roux Religieux convers de la Case Dieu.* (p. 16)

L'abbé de Saint-Jean-de-la-Castelle, Pierre Lompagieu³), en sa qualité de vicaire de l'abbé général pour la circarrie de Gascogne, examinera le frère convers Antoine Roux au sujet de sa capacité de recevoir les ordres. Si ce convers de l'abbaye de La Casédie semble remplir les conditions requises, l'abbé Lompagieu pourra lui donner des lettres dimissoriales.

7. 1634, 4 juillet: *Sentence de renvoy pardevant Monsieur l'Abbe de St. Jean de la Castelle de la suspension et fuite de frere Jean la Tapie et subrogation de frere Mailhon en la charge de Prieur de la Case Dieu.* (p. 16-17)

A cause du mépris de fr. Jean la Tapie pour l'ordonnance ajoutée à la requête du 14 mai 1635, par laquelle Pierre Lompagieu suspendait de sa charge de prieur claustral fr. Jean la Tapie, l'abbé général ordonne à son vicaire de procéder à la déposition de fr. Jean la Tapie et de nommer à sa place le fr. Bernard Mailhon sous-prieur⁴).

²) BACKMUND, II, 516-517.

³) BACKMUND, III, 194-196.

⁴) Sur le différend avec Jean la Tapie voir le décret du chapitre général du 27 avril 1633

8. 1635, 9 juillet: *Commission au Rd P. Daumalle, Prieur du Collège de Paris pour informer de la vie du P. Prieur de Sept-Fontaines.* (p. 17)
Le prieur de l'abbaye de Sept-Fontaines-en-Bassigny⁵) «mène dans la ville de Paris une vie qui n'est aucunement religieuse au grand scandale de plusieurs personnes qui le voyent chaque jour se promener dans les rues et carrefours dudit Paris». Adrien Daumalle doit enquêter sur les motifs de ce long séjour parisien et, en cas de besoin, renvoyer le prieur dans son abbaye pour y remplir sa charge.
9. 1635, 10 juillet: *Decret apposé au bas de la Requête de f. Jean Husson, Religieux de Jovillers.* (p. 18)
L'abbé général Gosset concède ce que fut demandé dans une requête dont nous ne connaissons pas le contenu.
10. 1635, 10 juillet: *Commission au Rd Père Daumalle pour achever le proces de deux Religieux du Jard.* (p. 18-19)
Adrian Daumalle reçoit les pouvoirs nécessaires pour continuer le procès contre Etienne Martin et Innocent Laudreau, anciens religieux de l'abbaye de Dieu-Lieu en Jard⁶). Ce procès avait été commencé par ordre de l'abbé général Gosset, le 1 mai 1630.
11. 1635, 20 juillet: *Decret apposé a la requête de frere Amand de Gomont, Religieux de Chaumont.* (p. 19)
L'abbé général permet au frère Amand de Gomont de l'abbaye de Chaumont⁷) de résider chez son frère curé. Il restera soumis au prieur de Chaumont et recevra tous les trois mois cinquante livres de Tours pour ses dépenses. La permission est donnée jusqu'à révocation par l'abbé général ou par le prieur de Chaumont. En cas de rappel le religieux devra rentrer dans son abbaye, y reporter ses vêtements et l'argent prorata du temps qu'il aura passé en la dite cure.
12. 1635, 24 juillet; *Commission de prise de corps* (p. 19-20)
Fr. Ivan Musereau, religieux profès et prêtre de l'abbaye St. Berthauld de Chaumont et curé de Viaron s'est «rendu fugitif, vagabond et refractaire aux commandements de ses supérieurs». Celui qui le trouve est obligé de le conduire «sous bonne et sauve

Acta et Decreta Capitulorum generalium Ord. Praem., ed. J.B. VALVEKENS, IV, 206-211. Le chapitre general de 1625 dut s'occuper de ce prieur de La Case Dieu, voir *Ibidem*, IV, 110.

⁵) BACKMUND, II, 108-110.

⁶) BACKMUND, III, 23-26.

⁷) BACKMUND, II, 367-370.

garde» à l'abbaye de Prémontré où il devra répondre de ses délits devant l'abbé général de l'Ordre.

13. 1635, 24 juillet: *Mandement au Prieur de Chaumont pour maintenir fr. Carette dans l'office de souprieur*. (p. 20)

Le 18 janvier 1635, l'abbé général Pierre Gosset avait envoyé fr. Pierre Carette⁸), profès de l'abbaye de Prémontré, à l'abbaye St. Berthauld de Chaumont pour y aider à rétablir la discipline religieuse. Fr. Gervais le Vasseur⁹), profès, lui aussi, de Prémontré, prieur de Chaumont, avait nommé, par ordre de l'abbé général, Pierre Carette à l'office de sous-prieur. Plusieurs religieux de Chaumont refusent de reconnaître son autorité. Gosset ordonne le Vasseur de maintenir Carette dans sa charge et de ne pas reculer devant les attaques des mécontents.

14. 1635, 7 août: *Institutio superioris Commissarii in monasterio Calvimontis in absentia prioris eiusdem* (p. 21).

Gervais le Vasseur étant rappelé temporairement à Prémontré pour y servir les intérêts de son abbaye d'origine, l'abbé général confie la direction de l'abbaye de Chaumont à fr. Claude Baillët, profès de Chaumont, mais à l'époque sous-prieur de l'abbaye de Vermand¹⁰).

15. L'annonce imprimée du décès de l'abbé général Pierre Gosset se trouvait insérée entre les pages 22 et 23: *Dominica quae erat 12. mensis Augusti, circa horam quartam pomeridianam, Reverendissimus Dominus Pater et Antistites noster D. Petrus Gossetius Christianissimi Francorum Regis Consiliarius et Eleemosynarius, insignis Archicoenobii Praemonstratensis Abbas, eiusdem Ordinis Caput ac Reformator generalis, aeterna memoria et immortalitate ob vitae integritatem,*

⁸) Docteur en droit, envoyé à Rome pour s'opposer à la collation du bénéfice abbatial de Prémontré en faveur de Simon Raguet (voir L.C. VAN DIJCK, *L'affaire Raguet, An. Praem.*, L, 1974, 183), il résidait de nouveau à Rome, à partir du 5 mai 1653, en qualité de procureur général des Prémontrés (*Nomina et ordo omnium alumnorum Collegii Sancti Norberti de Urbe*, AAT, Coll. Rom, reg. 3, fol. 12v^o-13r^o). Il mourut le 18 juillet 1684 (*Obituaire de Prémontré*, 146).

⁹) En 1634, le 16 avril, Gervais le Vasseur remplissait la charge de sous-prieur à l'abbaye de Prémontré (AAT, Fonds St. Michel d'Anvers, reg. 3, fol. 57r^o). Envoyé par Pierre Gosset à l'abbaye de Chaumont pour y rétablir la discipline religieuse, il fut rappelé dans son abbaye d'origine pour remplir plusieurs missions à Paris en rapport avec l'élection d'un successeur de Pierre Gosset (RD, n° 14, p. 21). Sur ses qualités et défauts voir *Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens réunies et classées par le R.P. Maurice du Pré ... publiées avec additions par A. JANVIER et Ch. BREARD*, Amiens, 1899, 202-203. Il mourut le 22 mai 1644 (*Obituaire*, 114).

¹⁰) BACKMUND, II, 426-428.

eximiam erga Fratres et subditos charitatem, singularem in egenos beneficentiam, et reformandi sui Ordinis zelum, dignissimus, post diuturnas gravissimasque febris primum, deinde hydropisis, quas per novem menses et amplius infatigabili semper animo toleravit, aegritudines, ultimamque, dilectis filiis Praemonstratensibus circa lectum eius in genua fuis, orantibus et tanti Patris excessum crebris suspiriis prosequentibus, impertitam benedictionem, omnibus Ecclesiae Sacramentis rite munitus, pie et sancte, uti vixit, Creatori suo spiritum reddidit maximo sui relicto desiderio, Anno Incarnationis Dominicae 1635, aetatis suae fere 80, professionis 64, Sacerdotii 58, regiminis 22. Cuius animam vestris precibus et sacrificiis ex charitate commendatam peroptamus.

A cet endroit Norbert Deschamps a copié plusieurs lettres de Pierre Gosset qui n'avaient pas été insérées à la place exigée par l'ordre chronologique. Elles sont groupées de la page 23 à la page 29 sous le titre: *Lettres a diverses personnes selon l'occurence du temps de Messire Pierre Gosset, Abbé de Prémontré et Général de l'Ordre.*

16. 1635, 18 avril: *Lettre a Monsieur de St. Gilbert en faveur de fr. Place Religieux* (p. 23).

Demande à Claude de Prevost, abbé commendataire de l'abbaye de S. Gilbert de Neuffontaines¹¹), de bien vouloir reprendre fr. Archambault Place et lui fournir tout ce qui sera nécessaire pour son entretien. Le fr. Place avait eu recours à l'abbé de Prémontré, qui, par miséricorde, lui avait permis de passer l'hiver à l'abbaye de Prémontré et d'y être «instruit en la discipline religieuse». Si l'abbé de S. Gilbert ne donnait pas satisfaction, Gosset serait obligé de faire appel aux juges séculiers.

17. 1635, 28 avril: *Litterae ad Rdum D. Abbatem Osterhoviensem* (p. 23-24)

L'abbé Christophe Dimpfl de l'abbaye d'Osterhofen¹²) est prié de reprendre son religieux Joannes Faber qui désire rentrer dans sa communauté après avoir été absous de plusieurs crimes.

18. 1635, 24 avril: *Ad eundem Abbatem* (p. 24-25)

Pierre Gosset expose ses véritables sentiments au sujet de Joannes Faber. Il ne pouvait pas les exprimer dans la lettre précédente qu'il dut confier au religieux lui-même. Dès son arrivée, Faber doit être

¹¹) BACKMUND, III, 151-153.

¹²) BACKMUND, I, 43-45.

mis en prison, jugé et puni en conséquence. Cette punition doit être inspirée par le souci de remédier aux abus et d'aider les misérables qui sont parfois victime des horreurs de la guerre. Chassés de leur couvents nombre de religieux vagabondent à travers l'Allemagne et l'Italie. Les supérieurs doivent sauvegarder ou rétablir la discipline religieuse et corriger les abus; s'ils ne font pas leur devoir, le Saint Siège et les évêques interviendront au détriment de l'exemption de l'Ordre. Pour mieux défendre les droits et privilèges de l'Ordre, un Visiteur pour la circonscription bavaroise doit être nommé le plus tôt possible pour remplacer Joannes Weber (Textor) prévôt d'Unterzell¹³), nommé au chapitre général de 1633 et récemment décédé. Gosset demande de proposer quelques candidats. La nomination de Ludwig Locher, abbé de Roth, fut une erreur commise par Dominique Gérard, secrétaire, qui, depuis, fut destitué.

19. 1635, 14 mai: *A Monsieur l'Abbé de Bucilly en faveur de fr. Jean Hurpet, abbé nommé de La Val Dieu.* (p. 25)

L'abbé général fait appel à l'abbé commendataire de Bucilly¹⁴), Roger de Villelongue, pour intervenir près du roi «*qui est en vos quartiers*» afin de faciliter la remise du brevet en faveur de Jean Hurpet, élu abbé de Laval Dieu¹⁵), jadis prieur de cette abbaye et curé de Hargny (Hargnies).

20. 1635, 19 mai: *Monseigneur l'Archevesque de Bourdeaux abbé du Jard.* (p. 26)

Les religieux de l'abbaye de Lieu-Dieu en Jard¹⁶) ayant intenté un procès contre Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, Gosset promet de régler l'affaire à l'amiable. A cet effet il chargera Augustin le Scellier d'une mission près de l'archevêque qui, tout comme le Scellier, se trouve actuellement à Paris.

21. 1635, 28 juin: *Monsieur l'Abbé de Sery* (p. 26)

Fr. Ange Descaullat, prieur de l'abbaye de Sery¹⁷), poursuit en justice l'abbé commendataire de la maison, Alphonse de Halluin. Une copie de la requête présentée à la cour du Parlement de Paris fut envoyée à Prémontré par le vicomte de Béziers. L'abbé désire que l'affaire puisse s'arranger «*par une voye plus douce et plus courte*» et

¹³) BACKMUND, I, 43; *Acta et Decreta Cap. gen.*, IV, 20.

¹⁴) BACKMUND, II, 365-367.

¹⁵) BACKMUND, II, 383-385.

¹⁶) BACKMUND, III, 23-26.

¹⁷) BACKMUND, II, 569-571.

- Gosset promet de charger le prieur du collège prémontré de Paris, Adrien Daumalle, et Augustin le Scellier d'aller rencontrer l'abbé commendataire.
22. 1635, 4 juillet: *Monseigneur l'Archevesque de Bourdeaux* (p. 26-27)
Gosset a donné ordre au Père Adrien Daumalle de poursuivre le procès contre Etienne Martin et Innocent Laudreau¹⁸).
23. 1635, 9 juillet: *Monsieur de St. Mars, abbé de Ressons* (p. 27)
Pierre de Broc, abbé commendataire de Ressons¹⁹), a manifesté son mécontentement au sujet du comportement peu édifiant du prieur de Septfontaines qui continue sans raison son séjour à Paris. Adrien Daumalle fera une enquête.
24. 1635, 15 juillet: *Monseigneur le Duc d'Angoulême pour impêtrer sa faveur* (p. 27-28)
L'abbé général présente le porteur de la lettre (Gervais le Vasseur?) et Augustin le Scellier, procureur de l'abbaye de Prémontré. Ils expliqueront de vive voix le but de leur visite: obtenir, par l'intercession de Charles de Valois, une permission royale pour «*procéder à l'élection d'un abbé religieux Chef et General de tout l'Ordre qui puisse en cette qualité commander, visiter, corriger et reformer tous les monastères de son obeissance ...*» Une telle élection serait «*l'unique moyen de conserver dans l'union les Abbez et Religieux des nations estrangeres qui autrement secoueront le joug de l'obeissance ...*».
25. 1635, 15 juillet: *Monseigneur le comte d'Alais pour le mesme sujet* (p. 28)
Pierre Gosset demande une audience pour Augustin le Scellier député à l'effet d'exposer ce qui suit: «*... entendre les raisons et les Interets que avons d'élire un abbé Religieux de conserver ce droit d'eslection tres important au bien et honneur de notre Maison et a la nation francoise, remonstrer le tout a Sa Majeste Royale et a Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc pour obtenir lettres et permission de proceder a laditte eslection conformement aux droicts et privileges qui nous ont este donnez par les Souverains Pontifes*

¹⁸) Voir lettre n° 10, RD, p. 18-19.

¹⁹) Il s'agit de Pierre de Broc, Sieur de St. Mars, commendataire de l'abbaye de Ressons de 1625 à 1671. Avec l'abbé de Coursan il prépara l'abdication de Pierre Nivelles, abbé de Cîteaux, et l'élection de Richelieu à sa place. Voir la lettre de l'abbé de Coursan à Richelieu, 1635, 29 août, ed. DENIS, 189-190; ZAKAR, *Histoire*, 278-279. Monsieur de Broc influença les électeurs de Prémontré. Voir RD n° 104, p. 244-245.

confirmez par les Roys de France et dont nous sommes jouyssans depuis cinq cens ans iusqu'a present».

26. 1635, 5 août: *Monseigneur le Procureur General de Paris* (p. 29)

Gosset a appris par le «*Religieux qui est a Paris a la poursuite des affaires de notre Maison et de notre Ordre que Vous continuez de plus en plus la bonne affection dont il vous plaist m'honorer et toute ceste Maison par le temoignage que vous en avez tant de fois rendus et rendez journellement ...*». Il demande de continuer cette bienveillance.

Page 30: blanc; pages 31-60 manquent.

27. 1635, ...: *Au prieur de Vermand* (p. 29)

Au sujet de réparations à faire aux bâtiments par l'abbé commendataire.

28. 1635, 18 septembre: *Actum recepti a Conventu Praemonstratensi Regii Arresti* (p. 61)

Acte capitulaire de la communauté de Prémontré attestant la réception du diplôme royal, donné le 11 septembre 1635, nonobstant la défense antécédente de procéder à l'élection, défense imposée par le roi à Senlis le 28 février 1635²⁰).

29. 1635, ...: *Reverendo admodum in Christo Patri ac Domino D. Nicolao le Saige Inclyti Sti Martini Laudunensis Coenobii Abbati dignissimo secundo* (corrigé par une autre main: *primo*) *Ord. Praemonstratensis Patri, Prior Praemonstratensis eiusdemque loci conventus salutum cum omni honore et reverentia*²¹) (p. 62).

Convocation pour l'élection du 22 octobre 1635.

30. 1635, 19 août: *Epistola ad Dominum Abbatem Floreffiensem* (p. 63-64)

Convocation de Jean Roberti, abbé de Floreffe²²), à l'élection d'un

²⁰) La page est fortement abîmée. On peut toutefois en déduire que les démarches préparatoires, à Paris, furent faites par le procureur de la maison de Prémontré, Augustin le Scellier. La date du diplôme royal se lit dans les documents suivants: *Processus verbalis electionis*, RD n° 50, p. 100; *Obédience à fr. Noël religieux convers de Prémontré pour aller à Floreffe*, RD n° 31, p. 66.

²¹) La page est en mauvais état.

²²) Sur la vie et les activités de Jean Roberti voir V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, Namur, 1882, 315 e.s.; Pl.F. LEFÈVRE, *La candidature de Jean Roberti, abbé de Floreffe, au siège épiscopal de Namur*, dans *An. Praem.*, V. 1929, 157-159; *Floreffe, 850 ans d'histoire*, 1973, 217.

Jean Roberti avait présidé seul l'élection de Pierre Gosset en 1613 (C.L. HUGO, *Annales*, I, 94-95; Procès-verbal de cette élection, *Ibidem*, XXXIX-XLII). Roberti mourut le 6 décembre 1639. Son epitaphie chez C.L. HUGO, *Ibidem*, col. 95.

- successeur de Pierre Gosset. La lettre fut confiée à un père Carme voyageant en direction de Liège.
31. 1635, 29 septembre: *Epistola ad Eumden D. Abbatem Floreffiensem* (p. 64-65).
Cette lettre d'Adrien Gosset fut portée par le fr. Noël Le Grand²³), convers de l'abbaye de Prémontré. Le prieur supplie Jean Roberti de présider l'élection fixée au 22 octobre, car, en vue des problèmes qui se posent, l'Ordre a besoin d'un protecteur fidèle.
 32. 1635, 29 septembre: *Obédience à fr. Noël, Religieux convers de Prémontré pour aller à Floreffe* (p. 65-66).
 33. 1635, 29 septembre: *Lettre à Madame de Vardes* (p. 66-67).
Adrien Gosset écrit à Madame de Vardes, mère du gouverneur de La Capelle, poste de frontière, pour lui demander une recommandation près de son fils en faveur de fr. Noël qui se dirige vers Floreffe.
 34. 1635, 29 septembre: Lettre de convocation pour Annas Michel de Castelnau, abbé de Cuissy, 4^e père de l'Ordre²⁴).
 35. 1635, 29 septembre: Lettres de convocation pour Louis de Lamet, abbé de Valséry²⁵), «*ad consilium vocatus*» (p. 67-68).
 36. 1635, 29 septembre: *In eodem modo* pour les trois autres abbés-fils de Prémontré, conseillers des électeurs: Jacques Chastellain, abbé de Valsecret²⁶), Roger de Villelongue, abbé de Bucilly, Philippe Morel, abbé de Clairfontaine²⁷). (p. 68)
 37. 1635, 13 octobre: Convocation de Claude Charlot, prieur de Joyenval²⁸). (p. 68)
Une lettre identique fut envoyée aux religieux ayant droit de vote et résidant hors de l'abbaye.
 38. 1635, 13 octobre: Aux religieux n'ayant pas droit de vote Adrien Gosset annonce l'élection future. (p. 69)

²³) Noël le Grand mourut le 27 novembre 1647 (*Obituaire*, 228). Son nom figure dans la liste des conventuels de l'abbaye de Prémontré dans AAT, Fonds St. Michel d'Anvers, reg. 3, fol. 57^vo.

²⁴) Annas Michel de Castelnau succédait en 1612 à son oncle François de Castelnau de la Mauvissière comme 55^{me} abbé de Cuissy. Il mourut le 31 janvier 1643 à l'âge de 54 ans alors qu'il était déjà infirme depuis plusieurs années (Paris, Bib. nat., coll. Picardie, ms. 267, f. 76).

Sur Cuissy BACKMUND, II, 498; M. PLOUVIER, *Le temporel et son administration aux XVII^e et XVIII^e siècles de l'abbaye de Cuissy*, dans *An. Praem.*, LV, 1979, 56-110.

²⁵) Louis de Lamet avait été élu abbé en 1585, BACKMUND, II, 539.

²⁶) BACKMUND, II, 537.

²⁷) BACKMUND, II, 366.

²⁸) BACKMUND, II, 554.

39. 1635, 22 octobre: *Processus verbalis impeditae electionis 22ae Octobris a. 1635^o indictae et celebrandae* (p. 69-73)
L'élection prévue pour le 22 octobre dut être différée à la suite d'un ordre royal donné à Vitry le 19 octobre.
40. 1635, 19 octobre, Vitry: Arrêt royal différant au 15 décembre l'élection fixée au 22 octobre. (p. 71-72)
41. 1635, 15 décembre: *Processus verbalis Electionis secundo prorogatae ob litteras Regias huic insertas* (p. 73-76)
L'élection fut différée au 21 décembre suivant.
42. 1635, 12 décembre, St. Germain-en-Laye (p. 75): *A nos chers et bien aimez les Abbez de St. Martin de Laon, de Florefffe, de Cuissy et autres ayant droit à l'Election de Premonstré Chef de l'Ordre.*
43. 1635, 12 décembre: *A nos chers et bien amez les Prieur, Religieux et Convent de St. Jean de Premonstré* (p. 75).
44. *Pendant le retard de cette election les questions suyvantes furent composees pour y proceder conformement au droit et aux Constitutions de l'Ordre* (p. 76-91)²⁹).
45. 1635, ...: Lettre des abbés de la circarie de Brabant au Prieur et aux religieux de l'abbaye de Prémontré en vue de l'élection du nouvel abbé général (p. 92-93)³⁰).
46. 1635, 17 decembre: *Acte contre les séances et qualitez prises par Monsieur de St. Martin et autres es assembleez precendentes de l'Election de Prémontré* (p. 94)
Gervais le Vasseur, Norbert Deschamps et Augustin le Scellier, au nom des religieux conventuels de l'abbaye de Prémontré, attestent qu'ils n'avaient nullement l'intention de reconnaître les qualités et les préséances — *Pater primarius Definitor natus necnon Vicarius Generalis* — attribuées à l'abbé Nicolas le Saige dans le procès-verbal de la session capitulaire du 15 décembre dernier.
47. 1635, 23 décembre: *Acte de l'Election faite à Premonstré le 23 Decembre 1635 de la personne du R. Père Desbans*³¹) Abbé de

²⁹) Nous comptons publier prochainement cette consultation juridique.

³⁰) La réponse d'Adrien Gosset, dont la minute n'est pas conservée dans le recueil de Deschamps, se trouve, en copie, aux archives de l'abbaye d'Averbode, I, Reg. 23, fol. 3v^o-4r^o.

³¹) Pierre Desbans, profès de l'abbaye de Belval fut désigné, dès le 24 octobre 1606 par Servais de Lairuelz pour être son coadjuteur. Ce choix fut ratifié par Paul V le 17 novembre 1607 (E. DELCAMBRE, 108); en avril-mai 1629 Desbans fut élu vicaire général de la congrégation de l'antique rigueur. En 1642 il devint abbé de Cuissy et l'un des proto-abbés de l'Ordre. Il mourut le 15 avril 1649 (*Obituaire*, 90). Voir L. GOOVAERTS, I, 178-179; C.L. HUGO, *Annales*, I, col. 46, 47, 112, 113, II, col. 209.

- Ste Marie et Vicaire de la Congregation ditte de l'antique rigueur* (p. 95-97).
48. 1635, 23 décembre: *A monsieur Desbans Abbé de l'Abbaye Ste Marie au Pont a Mousson, Vicaire General de la Congregation dicte de l'antique rigueur, Chef et General esleu de tout l'Ordre de Premonstré* (p. 98)
Adrien Gosset et la majorité des conventuels communiquent à l'abbé Desbans le résultat de leur élection et lui offrent le généralat de l'Ordre.
49. *Processus verbalis electionis supradictae* (p. 99-111)
Compte-rendu détaillé des événements qui se sont produits lors de l'élection du 21-23 décembre 1635, dans la version du groupe autour d'Adrien Gosset.
50. *Proces verbal de l'Election de la personne de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu faite a Premonstré le 23 Decembre 1635* (p. 111-114)
Compte-rendu des procédures rédigé par ordre du commissaire royal François Lanier.
51. *Autre Proces verbal de laditte Election de la personne de Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu* (p. 114-118).
Instrument de la postulation du cardinal de Richelieu rédigé par les notaires Montelier, le Goulx et Lambin.
52. 1635, 28 décembre: *Lettres d'oeconomat pour l'abbaye de Prémonstré* (p. 119)
Par ordre du roi le Sieur des Granges Riverain est nommé administrateur des biens de l'abbaye dont tous les revenus reviennent à la couronne, ceci pour une période de six mois, en attendant que le cardinal de Richelieu reçoive les bulles de provision du siège abbatial de Prémontré.
53. 1635, 25 décembre: *Lettre de remerciement de Mr l'abbé de Ste Marie eleu abbé de Premonstré et chef de l'Ordre* (p. 120).
Pierre Desbans expose qu'il n'est pas digne d'accepter la charge d'abbé général qu'on vient de lui offrir.
54. 1636, 5 janvier: Norbert Deschamps à Corneille Hanegraefs³²⁾
président du collège Saint-Norbert à Rome (p. 120-121).

³²⁾ Le 21 avril 1635, Corneille Hanegraefs, religieux de l'abbaye de Tongerlo fut nommé président du collège Saint-Norbert de Rome par J.C. Vander Sterre, abbé de St. Michel d'Anvers, vicaire général de la circarie de Brabant (AAT, Coll. Rom., I, 64). Il était rentré à Rome en venant de Bruxelles, le 6 juin 1635 (AAT, Coll. Rom., reg. 3, p. 11).

Depuis le 1 janvier 1627 il était procureur à Rome des abbés brabançons (AAT, Coll. Rom., reg. 3, *Sequuntur litterae diversorum*, p. 18-19).

- Il demande de s'assurer l'appui du cardinal-protecteur, Bernardino Spada, pour empêcher que la collation du siège abbatial de Prémontré ne soit faite en faveur du cardinal du Richelieu.
55. 1636, 8 janvier: Norbert Deschamps au cardinal Spada (p. 121-122).
Demande la bienveillance du cardinal pour le rapport sur l'élection du 21-23 décembre que le président du collège Saint-Norbert fera oralement.
56. 1636, 14 janvier: Pierre Desbans à Adrien Gosset et les religieux de l'abbaye de Prémontré (p. 122-123).
Desbans repète qu'il n'accepte pas la charge d'abbé de Prémontré et général de l'Ordre.
57. 1636, 20 janvier: *Mandatum fratri Joanni Marcigay significatum ob manuum injectionem ad ipso in Religiosum publice factam* (p. 123-124).
Jean Marcigay, prieur de St. Gilbert est excommunié par Adrien Gosset à cause des lésions qu'il venait d'infliger à un confrère lors d'une dispute. Marcigay, partisan de Richelieu, ne reconnut point l'autorité de Gosset et vivait à la maison abbatiale.
58. 1636, 22 janvier: *Appel dudit fr. Marcigay dudit mandement* (p. 124).
L'appel contre l'excommunication fut présenté au prieur Adrien Gosset par Charles Bottée — *seniorum religiosorum Ecclesiae Praemonstratensis secretarius* — Charles Desportes et Reginald Bosseret.
59. 1636, 22 janvier: *Mandatum alterum dicto fratri Marcigay excommunicato* (p. 124-125).
Adrien Gosset impose, pour la deuxième fois, l'excommunication à Jean Marcigay. Le document est signé par Gosset, Deschamps, secrétaire, Jacques d'Abbeville et Pierre Carrette, témoins.
60. 1636, 23 janvier: *Responsum alterum vel 2a appellatio fr. Marcigay* (p. 125-126).
L'appel contre l'excommunication fut signé par Marcigay, Charles Bottée, Charles Desportes et Reginald Bosseret et adressé à Adrien Gosset «*nomen prioris usurpanti*».
61. 1636, 18 janvier: Porteur d'un brevet royal François Riverain dit Desgranges prit possession des biens de l'abbaye et entra en jouissance des fruits et revenus de Prémontré en présence du Lieutenant général et du procureur du roi au baillage de Coucy. Ce même jour l'on dressait un inventaire des fruits et revenus, nonobstant l'opposition faite par les religieux de l'abbaye.

62. 1636, 11 janvier: Louis XIII (par Bouthillier) au prieur et aux religieux de Prémontré (p. 126-127).

Le roi exige des religieux la complète soumission aux ordres royaux.

63. 1636, 5 janvier: Corneille Hanegraefs, président du Collège Saint Norbert à Rome, à Adrien Gosset prieur de Prémontré (p. 127).

Se plaint de n'avoir pas reçu de réponse au sujet de ses projets visant la récupération d'anciens monastères prémontrés en Italie.

64. 1636, 6 février: Adrien Gosset à Corneille Hanegraefs (p. 127-128).

La question de la récupération des monastères prémontrés en Italie ne peut être décidée aussi longtemps qu'il n'y pas de certitude au sujet du généralat de l'Ordre, qui fut déjà confié par le roi au cardinal de Richelieu.

Il a envoyé, le 8 janvier 1636, le dossier de l'élection au cardinal-protecteur Spada.

Ajoute à la lettre pour Hanegraefs une autre missive destinée au cardinal Spada (1636, 6 février, RD, 65).

65. 1636, 6 février: Adrien Gosset au cardinal Spada (p. 128-129).

Le cardinal Richelieu fut élu par quelques religieux de Prémontré et par des abbés qui n'avaient pas droit de vote. Cette élection, qui fut invalide, parce qu'elle ne fut pas libre, fut confirmée par le roi, comme il apparaît des lettres d'économat qu'il a données et qui furent montrées le 18 janvier. Puisque la nomination royale s'est faite à l'encontre des privilèges de l'Ordre et de l'arrêt royal du 27 août 1635, Gosset supplie le cardinal d'empêcher la provision du siège de Prémontré en faveur de Richelieu.

66. 1636, 9 février: Corneille Hanegraefs à Adrien Gosset (p. 129-130).

A reçu les lettres du 4 et du 10 janvier avec les documents inclus. Il a remis au cardinal-protecteur ce qu'il devait lui confier. Le cardinal a dit qu'il avait pu faire plus s'il avait été mis au courant plus rapidement.

67. 1636, 27 février: Charles Moenius (Moninckx), religieux de Ninove³³) vice-procureur-général des Prémontrés à Rome, à Adrien Gosset (p. 130).

³³) Charles Moenius ou Moninckx, religieux de l'abbaye de Ninove, fut nommé vice-procureur-général, au moment où son abbé, Jean David, qui avait été nommé procureur-général par le chapitre général de 1627 (*Acta et Decreta*, IV, 125), dut rentrer en Flandre en 1628 («*Praelatus noster Roma reversus est, relicto ibi Domino Carolo Moenio tamquam prosyndico*», *Chronicon breve Ecclesiae Cornelio-Cyprianae Ninoviensis*, AAT, ms. 81, 180). Pendant quelque temps il logeait chez ses confrères au collège Saint-Norbert de Rome, mais en 1632, quand ceux-ci s'installèrent dans les bâtiments de la via Felice, il se

- Demande des informations au sujet de la présence de l'abbé de Wilten au chapitre général de 1630. Ceci en rapport avec un procès. Parle de l'affaire Richelieu d'une façon cryptique: craint les espions.
68. 1636, 28 mars: *Mandatum fratribus Carolo Bottée et Carolo Desportes significatum ob percussum a se Canonicum Presbyterum ut constat processu verbali desuper facto die 27 martii* (p. 130-131).
69. Adrien Gosset à Charles Moenius (p. 131-132).
Expose la situation à l'abbaye de Prémontré: l'administrateur Desgranges Riverain habite la prélature avec trois ou quatre religieux partisans de Richelieu, qu'il a soustraits à la discipline régulière et à la juridiction des supérieurs du monastère.
70. 1636, 30 mars (?): Adrien Gosset à Spada (p. 132).
(Texte défectueux: les deux premières phrases sont conservées, le reste a disparu).

Les pages 133 et 134 manquent

71. 1636, 6 mai: Les religieux conventuels de Prémontré à Nicolas le Saige, abbé de St. Martin de Laon (p. 135).
Remerciements au «premier» Père de l'Ordre qui a pu empêcher qu'on n'éloigne Adrien Gosset du gouvernement de l'abbaye de Prémontré.
72. 1636, 24 mai: *Acte des motifs que les Religieux de Prémontré ont eus en l'élection du Reverend Père Desbans abbé de Sainte Marie du Pont a Mousson* (p. 136-137).
Les électeurs qui s'étaient opposés à l'élection de Richelieu exposent les mobiles qui les ont fait avancer la candidature de Pierre Desbans.
73. 1636, juin: Les conventuels de Prémontré à Nicolas le Saige abbé de St. Martin (p. 137-138).
Les religieux de la communauté de Prémontré renouvellent leur gratitude pour le soutien que le Saige donne à la maison de Prémontré, ceci à l'occasion d'un voyage du prieur Gosset à Paris où il rencontra le Saige.
74. 1636, 15 juin: Adrien Gosset à Corneille Hanegraefs (p. 138-139).
Desbans proclame partout que le groupe Gosset a soutenu sa

brouilla avec eux (AAT, Coll. Rom., reg. 3. Voir L.C. VAN DIJCK, *L'affaire Raguet*, dans *An. Praem.*, L, 1974, 197-198). Il fut révoqué par son propre abbé et par le vicaire général du Brabant, mais Moenius ne se laissait pas convaincre. Il prétendait que sa commission lui avait été confiée par le chapitre général et ne pouvait, par conséquent, être enlevée par une autorité inférieure (AAT, Coll. Rom., III, 464, 478; RD, n° 85, p. 195-196).

candidature au généralat parce qu'ils voulurent étouffer la querelle des observances et faire disparaître la congrégation de l'antique rigueur. Il profite de l'occasion pour dénigrer la commune observance et pour relever les mérites des réformés. Le cardinal Spada est prié d'empêcher qu'on ne chasse la communauté de Prémontré pour faire place aux réformés.

Demande que soit réglé le problème de la juridiction intérimaire du prieur de Prémontré *in spiritualibus et materialibus*, problème déjà signalé dans la lettre à Charles Moenius du 30 mars 1636.

75. 1636, 30 juin: *Autres lettres d'Oeconomat* (p. 139-140).

Les six mois, au cours desquels Richelieu espérait obtenir ses bulles de provision, s'étant écoulés sans succès, le roi — par Bouthilier —, dans une lettre au bailli de Coucy, confirme Desgranges Riverain dans sa charge sans indication de limite.

Les pages 141 à 188 manquent.

76. 1638, ...: *Alius libellus ad refrenandam beneficiariorum et aliorum quorundam insolentiam et obtinendam Domus protectionem* (p. 189).

Supplique au Saint-Siège pour régler la question de l'autorité au sein de la communauté de Prémontré. Les partisans de Richelieu refusent de reconnaître la juridiction du prieur, qui agit comme si le siège de Prémontré était vacant.

77. 1638, ...: *Alius libellus contra ius in electione praetensum a quibusdam beneficiariis ad alium Ordinem translatis* (p. 189-190).

Supplique adressé au Saint-Siège afin d'obtenir que la voix active soit enlevée aux religieux de Prémontré qui ont pris en charge des cures paroissiales appartenant à la collation d'autres monastères, et ceci sans la permission et à l'insu des supérieurs du propre Ordre.

78. 1638, ...: *Alius libellus contra ius eligendi praetensum ab admodum RR. DD. Abbatibus* (p. 190-191).

Supplique pour demander une interprétation authentique du rôle que les trois proto-abbés et les abbés «*ad consilium vocati*» peuvent ou doivent jouer lors de l'élection de l'abbé de Prémontré. Ceci en rapport avec le droit de vote qu'ils ont exercé illégitimement lors de l'élection de Richelieu.

79. 1638, 2 mars: *Litterae commendatitiae Illustrissimi et Reverendissimi Domini Episcopi Laudunensis Summo Pontifici Sanctissimo Patrum Patri Urbano 8 Pont. Max.* (p. 191-192).

L'évêque de Laon, Philbert de Brichanteau, demande qu'on fasse le nécessaire pour mettre fin à l'acéphalie de l'abbaye et de l'Ordre de Prémontré³⁴).

80. 1638, 2 mars: *Litterae commendatitiae eiusdem Episcopi Cardinali Spada* (p. 192).

L'évêque expose sa crainte qu'on ne chasse de Prémontré le prieur et les religieux qui continuent à s'opposer aux résultats de l'élection du 23 décembre 1635.

81. 1638, 22 mars: Les conventuels de Prémontré à Chrétien Roelofs³⁵) abbé de Ninove (p. 193).

On demande une prolongation du séjour du P. Josse De Clerck, religieux de Ninove³⁶) et professeur de théologie à Prémontré. Il avait l'intention de rentrer dans son abbaye après Pâques, mais les circonstances exigent sa présence.

82. 1638, 3 avril: *Mandatum F. Marcigay de memoriali rerum ad usum concessarum seu quomodolibet possessarum suo superiori tradendo* (p. 193-194).

Marcigay residait «*in curia abbatiali Praemonstratensis archicoenobii*».

L'ordre lui fut communiqué par Norbert Deschamps, ayant comme témoins Adrien le Maire et Pierre Carette.

83. 1638, 15 avril: Les conventuels de Prémontré à l'abbé de Ninove (p. 194-195).

On insiste pour que l'abbé donne la permission au P. Josse De Clerck de rester plus longtemps à l'abbaye de Prémontré. On ajoute des lettres de l'évêque de Laon qui témoignent de l'importance de cette présence. En outre, le procès intenté par feu l'abbé-général contre son ancien secrétaire Dominique Gérard, qui avait introduit un «appel comme l'abus» près la cour du Parlement de Paris, fut remis au jugement de l'évêque de Laon. Le fr. Josse est le seul qui soit vraiment au courant de tous les aspects de cette affaire. Il ne peut donc être remplacé immédiatement.

84. 1638, 15 avril: Les conventuels de Prémontré au prieur, au sous-prieur et aux religieux de la communauté de Ninove (p. 195).

³⁴) Voir GAMS, *Series Episcoporum*, 1873, 560. L'original se trouve aux Archives du Vatican, *Vescovi*, vol. 22, fol. 344r^o-344v^o.

³⁵) *Monasticon belge*, t. VII, vol. III, Liège, 1980, 529-530.

³⁶) Voir L. GOOVAERTS, I, 124 et I.C. VANDER STERRE, *Echo S. Norberti Triumphantis*, Anvers, 1629, 118, 129, 134-198: L.C. VAN DIJCK, *L'affaire Raguet*, dans *An. Praem.*, L, 1974, 178, note 19.

On envoie une copie de la lettre envoyée à l'abbé en rappelant que feu l'abbé Jean David avait donné la permission au P. Josse de continuer ses cours de théologie et de s'occuper d'autres besognes concernant le gouvernement de l'Ordre.

85. 1638, 31 mars, Rome: Jean Coomans³⁷), président du Collège Saint-Norbert à Rome au Prieur et conventuels de l'abbaye de Prémontré (p. 195-196).

Communique que l'abbé de St. Martin de Laon a fait présenter, par l'ambassadeur de France à Rome, Reyval, une supplique près de la Congrégation pour les Réguliers, dans laquelle il demande le droit de visiter et de gouverner les monastères de l'Ordre aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'abbé-général.

86. 1638, 10 mai, Prémontré, acte capitulaire: *Procuracion a f. Augustin (le Scellier) pour compromettre entre ff. Marcigay et Desportes et le Convent de Prémontré* (p. 196-197).

Il résulte de cette procuracion que Marcigay et Desportes avaient introduit des plaintes contre la communauté au sujet de leur résidence à la maison abbatiale de Prémontré et d'une pension qu'ils exigeaient. Ces affaires furent traitées au conseil privé du roi.

87. 1638, 6 mai, Prémontré: Adrien Gosset à Jean Coomans (Rép. à la lettre du 31 mars 1638) (p. 197-198).

Pour essayer d'empêcher une réponse positive de la Congrégation pour les Réguliers, on envoie un dossier prouvant que l'abbé de Laon n'a aucun droit à la juridiction qu'il prétend posséder en cas de vacance de l'abbaye de Prémontré. Gosset inclut également une lettre pour le cardinal protecteur Spada.

Si on ne peut empêcher la nomination de l'abbé de Laon comme vicaire général, il faudra exclure de sa juridiction la maison de Prémontré qu'il faut confier, *in spiritualibus et materialibus*, au Prieur et à ses successeurs, à élire en cas de vacance de cette fonction.

Aussi longtemps qu'il n'y a pas d'abbé général, un vicaire général rendrait certainement des services, à condition qu'il ne soit pas à la merci de certains personnages et qu'il s'efforce d'unir plutôt que de séparer les différents courants dans l'Ordre. On donne une description de la situation à l'abbaye de Prémontré. L'administrateur dispose des biens de l'abbaye, les bâtiments ne sont pas réparés, les

³⁷) Sur Jean Coomans voir L.C. VAN DIJCK, *L'affaire Raguet*, dans *An. Praem.*, L, 1974, 194-201.

forêts sont gardés par des inconnus ainsi que la porte d'entrée de l'abbaye, ce qui ne garantit pas une surveillance qui convient à l'entrée d'une abbaye de religieux.

Quelques religieux, partisans de Richelieu, ne reconnaissent pas l'autorité du Prieur de Prémontré et se sont fait payer chacun une pension de 50 florins au cours des trois ans qu'il réside à la maison abbatiale.

88. 1638, 6 mai: Les conventuels de Prémontré à Spada (p. 199-200).

On demande d'empêcher la nomination de l'abbé le Saige comme vicaire général de l'Ordre.

89. *Rationes cur Reverendus admodum Dominus Abbas Sancti Martini Laudunensis non debeat institui Ordinis Vicarius Generalis* (p. 201-202).

90. 1638, 16 mai: Les conventuels de Prémontré à l'abbé de Ninove (p. 202).

On communique que l'abbé de Laon, Nicolas le Saige, fait des efforts à Rome pour se faire reconnaître comme vicaire général de tout l'Ordre de Prémontré. On demande de passer à tous les abbés belges, surtout aux vicaires de l'abbé général dans les circaries, les lettres incluses, dans lesquelles on invite les abbés à faire tout le possible pour éviter la prise de pouvoir que le Saige prépare.

91. 1638, 16 mai: Les conventuels de Prémontré à Jean Roberti, abbé de Floreffe et vicaire général de la circarie de Floreffe (p. 202-203).

92. 1638, 16 mai: Les conventuels de Prémontré à Jean Chrysostome Vander Sterre, abbé de Saint-Michel d'Anvers, vicaire de l'abbé général pour la circarie de Brabant³⁸) (p. 203-204).

93. 1638, 16 mai (?): Adrien Gosset à Joseph Dappiano³⁹), religieux de l'abbaye St. Michel d'Anvers (p. 204).

Contre le vicariat général pour l'abbé le Saige. On demande Dappiano, qui pendant un certain temps fut professeur de philosophie à l'abbaye de St. Martin de Laon, de décrire à son abbé les aspects du caractère et les antécédents de le Saige qui le rendent incapable pour remplir la charge de vicaire général de l'Ordre.

Les pages 205 à 221 manquent.

94. 1638, 18 juillet: Adrien Gosset à Coomans (p. 221).

³⁸) N. WEYNS, *Jean Chrysostome Vander Sterre, abbé de St. Michel d'Anvers*, dans *An. Praem.*, XLVIII, 1972, 94-123.

³⁹) L. GOOVAERTS, I, 162-163.

- (N.B. La dernière partie de cette lettre est conservée). Un arrêt du conseil privé a cassé la division des biens entre Desgranges Riverain et la communauté. Cell-ci ne reçoit que la troisième partie des revenus, ce qui ne suffit pas pour nourrir une quarantaine de religieux et payer une pension de cinquante livres à chacun des quatre religieux qui résident dans la maison abbatiale. On demande que Coomans écrive aux abbés belges et allemands pour qu'ils envoient des pétitions contre le vicariat général de le Saige aux ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Espagne.
95. 1638, 28 août: *Praesentatio ad ecclesiam parochialem de Moncellis* (p. 221-222).
Adrien Gosset présente Claude Vinot à la cure de Monceaux. Il juge que le droit de patronage est entre les mains de la communauté de Prémontré puisque le siège de Prémontré est toujours vacant par la mort de l'abbé Pierre Gosset.
96. 1638, 5 septembre: Adrien Gosset à Spada (p. 222-223).
Nouvel appel contre le vicariat général de le Saige.
97. 1638, 5 septembre: Adrien Gosset à Jean Coomans (p. 223).
Même contenu que la lettre précédente.
98. 1638, 23 août: Jean Coomans à Adrien Gosset (p. 223-227).
Compte-rendu des activités de Coomans à Rome en rapport avec la question du vicariat général de le Saige.
Copia memorialis partis adversae (p. 228-229).
Le mémorandum présenté par l'ambassadeur de France pour obtenir la nomination de le Saige.
Copia memorialis responsivi (p. 229-231): Réponse de Coomans au mémorandum précédent.
Copia Vicariatus Generalis (p. 232-234): Copie du diplôme du 20 mai 1618 par lequel le Saige fut nommé par Pierre Gosset «*vicarius generalis ad universalitatem causarum*».
99. 1638, 2 juillet: *Copia attestationis Episcopi Laudunensis* (p. 234-235).
Philibert de Brichanteau évêque-duc de Laon, recommande l'abbé de Saint Martin, Nicolas le Saige, pour la tâche de vicaire général universel.
100. 1638, 12 juillet: *Copia attestationis Reverendi Domini Abbatis Albae Curiae* (p. 235).
Louis Soppite, abbé d'Abbecourt⁴⁰), syndic de l'Ordre de Prémon-

⁴⁰) BACKMUND, II, 543.

tré à Paris, certifie que l'abbé de St. Martin de Laon, en sa qualité de vicaire général de tout l'Ordre, a fait la visite canonique à l'abbaye d'Abbecourt.

101. 1638, 7 septembre: Coomans à Gosset (p. 235-236).

Confirme le contenu de sa lettre du 23 août et encourage les religieux de Prémontré.

102. 1638, 5 septembre: Joseph Dappiano, religieux de St. Michel d'Anvers à Norbert Deschamps (p. 237-238).

Réponse à la lettre du 16 mai 1638, n° 93. Affirme qu'il avait été reçu à Prémontré avec beaucoup d'égards, alors que les confrères de Laon l'avaient traité d'une façon inhumaine.

103. 1638, ...: Chrétien Roelofs, abbé de Ninove à Deschamps (p. 238).

Réponse à la lettre de Deschamps du 16 mai 1638, lettre qu'il n'a reçu que le 31 août. Le contenu de cette lettre n'est pas connu car les feuilles 239-240 manquent.

104. 1638, 9 octobre: Adrien Gosset à Jean Coomans (p. 241-245).

Réponse à des questions posées dans les lettres du 23 août et du 7 septembre 1638. Renseignements ultérieures concernant le vicariat général en faveur de l'abbé de St. Martin de Laon.

En annexe: *Transsumpta ex Capitulis generalibus*: il s'agit de quelques brièves extraits des chapitres de 1618, 1619, 1622, 1625, 1627, 1630, 1633 concernant la nomination de Nicolas le Saige comme Visiteur dans différentes circaries.

105. 1638, 14 octobre: *Acte capitulaire de la nomination de quelques capitulaires pour les affaires de Rome* (p. 248).

Adrien Gosset, prieur, Norbert Deschamps, Quentin Bonvallet, sous-prieur, Gervais le Vasseur, Pierre le Roy, Augustin le Scellier, procureur, Jacques d'Abbeville et Adrien le Maire, circateur furent désignés.

106. 1638, 14 octobre: Adrien Gosset au cardinal Spada (p. 248-250).

Résumé de l'exposé fait dans la lettre n. 104 adressée à Jean Coomans.

107. 1638, 14 octobre: Adrien Gosset à Jean Coomans (p. 250).

Au sujet de la nomination de l'abbé de St. Martin comme vicaire général de l'Ordre.

(La première partie seulement de cette lettre est conservée).

TABLE ONOMASTIQUE

Les nombres renvoient aux numéros des articles

- Abbecourt*: 100.
Abbeville, Jacques de: 59, 105.
Alès, comte de: 25.
Angoulême, duc de: 24.
- Baillet, Claude: 14.
Béthune, Henri de, archevêque de Bordeaux: 20, 22.
Béziers, vicomte de: 21.
Bonvallet, Quentin: 105.
Bosseret, Reginald: 58, 60.
Bottée, Charles: 58, 60, 68.
Bouthillier, —: 62, 75.
Brabant, (circarie): 45, 92.
Brichanteau, Philibert de: 79, 99.
Broc, Pierre de: 23.
Bucilly: 19, 36.
- La Capelle*: 6.
Carette, Pierre: 13, 59, 82.
La Casedieu: 6, 7.
Castelnau, Michel de: 34.
Champonnoies, Charles: 2.
Charlot, Claude: 37.
Chastellain, Jacques: 36.
Chaumont: 11, 12, 13, 14.
Clairfontaine: 36.
Clerck, Josse de: 81, 83, 84.
Coomans, Jean: 85, 87, 94, 97, 98, 101, 104, 106, 107.
Coucy, 61, 75.
Cuissy: 34, 42.
- Dalomont, bailli de Vitry-le-François: 2.
Dappiano, Joseph: 93, 102.
Daumalle, Adrien: 8, 10, 21, 22, 23.
David, Jean: 84.
Desbans, Pierre: 47, 48, 53, 56, 72, 74.
Descaullat, Ange: 21.
Deschamps, Norbert: 46, 54, 55, 59, 82, 102, 103, 105.
Desportes, Charles: 58, 60, 68, 86.
- Dieu-Lieu en Jard*: 10, 20.
Dimpfl, Christophe: 17, 18.
- Floreffe*: 25, 30, 31, 32, 33, 42, 91.
- Gérard, Dominique: 18, 83.
Gomont, Armand de: 11.
Gosset, Adrien: 31, 33, 38, 48, 49, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 73, 74, 87, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 104, 105, 106, 107.
Gosset, Pierre: 15, 26, 30, 95, 98.
Goulx, — le, (notaire): 51.
Grand, Noël le: 31, 32, 33.
- Halluin, Alphonse de: 21.
Hamel, Antoine du: 4, 5.
Hanegraefs, Corneille: 54, 63, 64, 66, 74.
Hurpet, Jean: 19.
Husson, Jean: 9.
- Jard*: voir *Dieu-Lieu*.
Jovilliers: 2, 4, 5, 9.
Joyenval: 37.
- Labores, Jean: 3.
Lambin, — (notaire): 51.
Lamet, Louis de: 35.
Lanier, François: 50.
Laudreau, Innocent: 10, 22.
Lavalldieu: 19.
Lescellier, Augustin: voir *Scellier*, Augustin le.
Liège: 30.
Locker, Ludwig: 18.
Lompagieu, Pierre: 6, 7.
Louis XIII, roi: 62.
- Mailhon, Bernard: 7.
Maire, Adrien le: 105.
Marcigay, Jean: 57, 58, 59, 60, 82, 86.
Martin, Etienne: 10, 22.

- Micheau, —: 6.
 Moenius, Charles: voir Moninckx, Charles.
 Monceaux: 95.
 Moncetz: 4, 5.
 Moninckx, Charles: 67, 69, 74.
 Montelier, —, (notaire): 51.
 Morel, Philippe: 36.
 Musereau, Ivan: 12.

 Ninove: 67, 81, 83, 84, 90, 103.

 Osterhofen: 17, 18.

 Paris: 326, 100.
 Place, Archembault: 16.
 Prémontré: 4, 12, 28, 36, 42, 43, 45, 46, 47, 52, 53, 55, 56, 61, 62, 63, 65, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 95, 101, 102.
 Prevost, Claude de: 16.

 Ressons: 23, 108.
 Reyval, —, (ambassadeur): 85.
 Richelieu, Jean Armand du Plessis, duc: 25, 50, 51, 52, 55, 57, 64, 65, 67, 69, 72, 75, 76, 78, 87.
 Riverain Desgranges, François: 52, 61, 69, 75, 94.
 Roberti, Jean: 30, 31, 91.
 Roelofs, Chrétien: 81, 103.
 Roger, Nicolas: 4.
 Rome: 54, 63, 67, 85, 90, 98.
 Roux, Antoine: 6.
 Roy, Pierre le: 105.

 Saige, Nicolas le: 28, 46, 71, 73, 88, 90, 93, 96, 98, 99, 104.

 Saint-Jean-de-la-Castelle: 6, 7.
 Saint-Germain-en-Laye: 42.
 Saint-Gilbert de Neuffontaines: 16, 57.
 Saint-Martin de Laon: 29, 42, 46, 71, 73, 85, 87, 89, 90, 93, 99, 100, 102, 104, 107.
 Saint-Michel d'Anvers: 92, 93, 102.
 Saint-Norbert, collège à Rome: 54, 55, 63.
 Sainte-Marie au Pont-à-Mousson: 47, 48, 53, 72.
 Scellier, Augustin le: 20, 21, 24, 25, 46, 86, 105.
 Senlis: 28.
 Septfontaines: 23.
 Soppite, Louis: 100.
 Spada, Bernardino (cardinal-protecteur): 54, 55, 64, 65, 70, 74, 80, 87, 88, 96, 106.
 Sterre, Jean-Chrysostome vander: 92.

 Tapie, Jean la: 7.

 Unterzell: 18.

 Valois, Charles de, duc: 24.
 Valsecret: 36.
 Valséry: 35.
 Vardes, Madame de: 33.
 Vasseur, Gervais le: 13, 46, 105.
 Vermand (St. Quentin): 14, 27.
 Viaron: 12.
 Villelongue, Gilles de: 2, 4, 5.
 Villelongue, Roger de: 19, 36.
 Vinot, Claude: 95.
 Vitry: 39, 40.

 Weber, Joannes: 18.
 Wilten: 67.